

PRÉFET DE LA CHARENTE

Madame, Monsieur,

Comme l'atteste le certificat d'examen du permis de conduire ci-joint, vous avez passé avec succès l'examen du permis de conduire, et nous vous en félicitons. Il vous donne le droit de conduire pendant quatre mois sur le territoire national.

Pour obtenir le titre définitif (sauf cas d'extension de votre permis de conduire actuel), il vous appartient de faire parvenir, à l'adresse suivante :

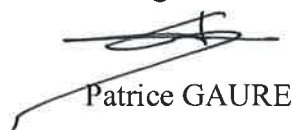
PREFECTURE
Service droits à conduire
CS 92301
7-9 rue de la Préfecture
16023 ANGOULEME cedex

- * photocopie du permis téléchargé (www.permisdeconduire.gouv.fr)
- La somme de 25 euros (chèque établi au nom du Régisseur des Recettes de la Préfecture de la Charente)
- Le formulaire « Cerfa référence 06 » complété et signé, accompagné des pièces complémentaires (justificatifs d'identité et de domicile)
- Le coupon dûment rempli en bas de cette feuille

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de la préfecture www.charente.pref.gouv.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la DDT,



Patrice GAURE

✂

NOM :
PRENOM :
Date de Naissance :
ADRESSE :
N° du PERMIS :
DATE D'EXAMEN :

(version du 20/05/2014)